

La nouvelle université

par **Benoist Apparu**
Député de la Marne



Longtemps annoncée, toujours repoussée, la réforme des universités répond à une véritable crise du système. Pourquoi la France devrait-elle être le seul pays à laisser fonctionner ses universités sur la base de textes qui ont plus de 20 ans, alors même que depuis 1975 le nombre d'étudiants a été multiplié par deux ? Aujourd'hui, la loi relative aux libertés et aux responsabilités des universités est la première étape pour combler le retard que notre pays a pris par rapport à nos principaux voisins.

Selon un rapport de l'OCDE de 2006, le taux d'obtention pour une classe d'âge d'un premier diplôme de l'enseignement supérieur de type licence, maîtrise ou diplôme d'ingénieur n'est en France que de 26 %, soit une proportion inférieure de plus de 10 points à la moyenne observée en Australie, au Danemark, en Finlande, en Islande, en Italie, au Japon, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Seulement 37 % d'une classe d'âge accède à la licence dans l'enseignement supérieur français. Un an après avoir obtenu leur diplôme, 53 % des diplômés universitaires à bac+4 recherchent toujours un emploi. Avec 6700 euros par an et par étudiant, la France se classe au 15ème rang (sur 23) des pays de l'OCDE. Par ailleurs, nous dépensons chaque année nettement moins pour chaque étudiant que pour un lycéen (10.170 euros par an) ou pour un

élève en classe préparatoire (13.100 euros par an) : ce déséquilibre est unique au monde !

Il explique par ailleurs notre si mauvaise place dans les classements mondiaux. La mondialisation se caractérise par une bataille de l'intelligence au niveau international où les seuls gagnants seront les pays qui auront investi massivement dans l'innovation, c'est-à-dire les pays qui formeront, grâce à un système universitaire performant, des chercheurs et des travailleurs hautement qualifiés.

Avec cette nouvelle loi, tout sera fait pour donner aux jeunes des formations qualifiantes qui leur assurent un avenir professionnel. Il ne s'agira plus de réguler la création de nouveaux diplômés par l'offre mais par la demande, par les besoins de notre société. Les étudiants bénéficieront d'une orientation active et leurs choix seront mieux éclairés notamment grâce à des statistiques informant des débouchés potentiels de leur formation. L'orientation et l'insertion professionnelle sont désormais reconnues comme une mission de l'enseignement supérieur qui fera l'objet d'évaluations régulières pour rendre compte des performances des universités.

La paralysie de nos universités réside aussi dans le fait que leur gouvernance manque de pouvoir exécutif, de transparence et d'ouverture sur l'extérieur. Les présidents d'université, élus par les trois conseils de l'université réunis, s'épuisent dans une

fonction de médiation entre différents intérêts plutôt que dans l'action et le pilotage de projets.

Il était donc temps de penser à une autre formule plus dynamique, et plus stratégique. L'objectif de cette loi est de doter nos universités de responsabilités élargies (budget, ressources humaines, immobilier), et d'une gouvernance renouée, et ouverte sur l'extérieur afin de réagir plus vite aux nouveaux besoins du marché de l'emploi, et d'acquiescer plus de visibilité à l'international. Ainsi, la présence de personnalités extérieures au sein du conseil d'administration favorise cette ouverture. De plus, les pouvoirs de recrutement facilités du président d'université lui permettront d'attirer de meilleurs enseignants-chercheurs et par conséquent les meilleurs étudiants.

Avec 5 milliards d'euros sur cinq ans, soit une hausse de 50 % du budget de l'enseignement supérieur, l'université française dispose de moyens sans précédent pour réussir sa mutation. ■



Oui, je parle français

photos
Alexandre de CADOUAL
pour l'UCCIFE

